

FEDERATION FRANCAISE DE BOXE





Le certificat doit être établi par un médecin titulaire du Doctorat d'Etat et rempli complètement :

Signature, n° RPPS et cachet professionnel du praticien obligatoires.

Note à l'usage du médecin examinateur :

- Ne pas omettre d'apposer votre signature et votre cachet dans le cadre « certificat médical » prévu ci-dessous à cet effet.
- Le candidat à l'enseignement de la pratique de la boxe doit subir une visite médicale obligatoire qui établira la normalité de l'examen clinique.
- Tout(e) postulant(e) qui sollicite une licence doit signaler au médecin auquel il(elle) demande ce certificat, toute anomalie dans son état physique ou toute malformation congénitale ou acquise qu'il(elle) pourrait présenter.

FFBoxe – certificat d'absence de contre-indication à l'enseignement de la boxe	
Je soussigné(e)*:	
Certifie que : M, Mme (Prénom et NOM) * :	
Né(e)*:/	
☐ Ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à l'enseignement de la pratique de la boxe:	
Si tel n'est pas le cas, cochez l'une des cases correspondantes ci-après :	
☐ Présente une contre-indication médicale à l'enseignement de la pratique de la boxe	
☐ Demande l'avis médical fédéral et transmet un compte-rendu médical au médecin fédéral à l'adresse suivante : maryannickmachard@wanadoo.fr	
Date :/ Signature et cachet obligatoires du médecin :	
	N° RPPS :
*informations obligatoires	N° d'Inscription à l'Ordre des Médecins :